



drois du salarier et obligation du patron

Par **cherchi**, le **01/07/2010** à **20:20**

bonjour.

je travaille dans une entreprise de transport depuis 2008, de 3 salariés. mettez mon adr à la disposition de l'entreprise sans rémunération de plus. mon patron me la renouveller au moi d'avril 2010. voilà suite à ça .il ne m'a pas payé les frais de repas l'or du stage donc je l'ai appelé et lui est demandé pourquoi il ne m'avait pas payé les frais il m'a répondu que si il me les payait il était hors la loi, la discussion tournant au vinaigre il me dit :si tu veux arrêter de faire de la matière dangereuse, je te retiens le prix du stage adr et les trois jours me les faire passer jours de congé à t'il le droit? et quel sont les miens en vous remerciant d'avance...